

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SÉANCE DU VENDREDI 5 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept le cinq mai, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

<b>Présents :</b>	– AUBERTIN Marc	– GERARD Marie-Thérèse
	– BENA Olivier	– HALBEHER Martine
	– CHAPUIS Romain	– RIEHL Laurence
	– CULMET Thierry	– TALLOTTE Josiane
	– EHRLE Josiane	
<b>Pouvoirs :</b>	– FRAPPART Lionel à GERARD Marie-Thérèse	
	– DUPRE Jean-Pierre à TALLOTTE Josiane	
	– DUPRE Steven à AUBERTIN Marc	
	– DUQUENET Colette à EHRLE Josiane	
<b>Secrétaire :</b>	– BENA Olivier	

Conseillers en exercice :	13
Présents :	9
Pouvoirs :	4
Ouverture :	20h00
Clôture :	22h32
Convocation :	28/04/17

### 1) ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Madame le maire présente au conseil le résultat du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'oeuvre G2C concernant les travaux du projet d'assainissement collectif.

Le conseil municipal, après délibération, en accord avec les recommandations de la commission d'appel d'offre, approuve l'évaluation des offres réalisées par le maître d'oeuvre et attribue les marchés de travaux suivants :

#### Unité de traitement intercommunale (station d'épuration)

- Critères : 30 % sur le prix, 70 % sur la valeur technique
- 6 offres reçues.
- Offre la mieux disante selon le rapport d'analyse : **Jean Voisin**

Madame le maire rappelle que ce marché est commun avec Cirey-sur-Vezouze, qui est le Maître d'ouvrage. La commune de Cirey-sur-Vezouze s'est prononcée en faveur de l'offre recommandée par le maître d'oeuvre. Le montant sera réparti entre Cirey-sur-Vezouze et Val-et-Châtillon.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'offre suivante :

#### **Jean Voisin**

Base : 1224 792,08 € HT

Option clôture Panneaux rigides : 6 331,50 € HT

#### LOT 1 Réseaux de collecte et de transfert des eaux usées

- Critères : 30 % sur le prix, 70 % sur la valeur technique
- 3 offres reçues.
- Offre la mieux disante selon le rapport d'analyse : **VALENTIN /PRESTINI**

Le conseil, par 12 voix pour et une abstention (M. Thierry Culmet), attribue le marché à :

#### **VALENTIN /PRESTINI**

Tranche Ferme : 2 355 843,90 € HT

Tranches Optionnelles : 934 525,15 € HT

#### LOT 2 Postes de refoulement :

- Critères : 30 % sur le prix, 70 % sur la valeur technique
- 6 offres reçues.
- Offre la mieux disante selon le rapport : **SOGEA**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché à :

**SOGEA**

Tranche Ferme : 134 592,00 € HT

Tranches Optionnelles : 85 660,80 € HT

**Contrôles extérieurs**

- Critère : 40 % sur le prix, 60 % sur la valeur technique
- 3 offres reçues.
- Offre la mieux disante selon le rapport : **MALEZIEUX**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, attribue le marché à :

**MALEZIEUX**

Montant total HT : 102 804,40 €

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer tous documents relatifs à ces marchés.

**2) CONVENTION DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS (STEP)**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la convention de gestion de la station d'épuration des eaux usées entre Cirey-sur-Vezouze et Val-et-Châtillon.

**3) HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE ET DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

*Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord des conseillers.*

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe ainsi les horaires d'ouverture au public de l'agence postale et du secrétariat de mairie à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 :

	Agence postale	Mairie
Lundi	8h à 11h	14h à 16h
Mardi	8h à 11h	14h à 16h
Mercredi	Fermeture	
Jeudi	8h à 11h	14h à 16h
Vendredi	8h à 11h	14h à 16h
Samedi	8h à 11h	Fermeture

A noter : Le secrétariat de mairie sera ouvert 1 heure de plus par semaine au public.

**4) SUBVENTION AU CLUB CANIN DU VAL**

*Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord des conseillers.*

Le conseil municipal, après délibération, attribue une subvention de 150 € à l'association Club Canin du Val.

Détail du vote :

- Abstention de Marc Aubertin, président de l'association.
- 6 voix pour 200 €
- 6 voix pour 150 €
- Madame le maire vote pour 150 € en précisant qu'il y aura une participation complémentaire autre que financière pour le concours international.

## 5) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur CULMET précise l'impact social qu'aura le choix de l'offre pour l'entreprise PRESTINI sur le travail les familles du secteur.
- Le conseil municipal souhaite consulter GEOTECH pour un diagnostic amiante HAP des autres rues que la Grande rue afin d'économiser sur l'évacuation des déblais dangereux
- Un arrêté préfectoral autorise le lieutenant de louveterie Jean-Louis SEYER à détruire jusqu'au 4 juin 2017 les sangliers causant les dégâts sur le territoire des communes de Cirey-sur-Vezouze et Val-et-Châtillon.
- La JS Val demande du sable jaune pour le terrain de pétanque en vue du concours du 21 mai.
- Romain CHAPUIS fait remarquer que l'arrêt de bus de la cotonnière est particulièrement sale. Il sert souvent de point de rencontre des jeunes. Des solutions seront cherchées pour améliorer cette situation.

Ainsi délibéré et signé après lecture,  
Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,



*Talotte*

Josiane TALLOTTE